



ASLOCA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ASLOCA NEUCHÂTELOISE  
RUE DES TERREAUX 1, NEUCHÂTEL  
21 MARS 2023

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire**  
**Auditoire RN02, Espace Tilo-Frey 1, 2000 Neuchâtel**  
**Mardi 21 mars 2022 à 19h15**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2022
2. Rapports
  - a) du Président
  - b) de la caissière
  - c) de l'agent fiduciaire (vérification des comptes)
3. Discussion, adoption des rapports et décharge au comité
4. Élections
  - a) du/de la Président·e
  - b) du Comité
  - c) de l'agent·e fiduciaire
5. Divers

---

**Présent(e)s :** Jonathan Gretillat (Président), Silvia Locatelli (vice-Présidente), Céline de Weck Immelé (comité), Baptiste Hurni (comité), Marie-Claire Jeanprêtre Pittet (comité), Dimitri Paratte (comité), Evelyne Perniceni (collaboratrice), Magali Brahier (collaboratrice, avocate), Anne Ducommun (collaboratrice, avocate), Cyril Babando (collaborateur, avocat), Julia Huguenin-Dumittan (collaboratrice, rédactrice du présent procès-verbal), Joël Perniceni, Antonio Minordi, Ursula Hofer, Catherine Ramasamy, Jacqueline Gauchat, Ursula Girault-Hofmann, Marco Casagrande, Olivier Langer, Pierre-André Challandes, Vincenzo Cimino, Eric von Niederhäusern, Christiane et Jean-Claude Vauthier, Nicole Galland, Angelo Suffia, Augustin Karamage, Silvia Moreno, Pierre et Christiane Simonet, Philippe Chopard, Grainné Favre.

**Excusé(e)s :** Zoé Bachmann (comité), Carole Aubert (comité), Céline Vara (comité), Pierre Dubois (comité), Baptiste Hunkeler (comité – nouveau), Christel Arricale (collaboratrice), Carole Weber (collaboratrice), Janine Pavillon Weiss, Marie-Christine Oberli, Philippe Lebet, Fabrice Jendly, Raphaël et Béatrice Thiérmard-Clémentz, Anne Reinhard, Nelly Soguel, Monique Leresche, Mary-Claude Faessler, Jo Christe, Ariane d'Agostino, Stéphane Coste, Catherine Bosshard, Catherine Virchaux, Johanne Lebel Calame, Pierre Calame, Isabelle Lenweiter, Marie-Frédérique von Allmen, Bruno Nussbaumer, Jean-Claude Jacot, Claudine Matthey, Claudine Beck, René Viennet, Corinne Colin, Claire Moret, Francine et Roger Lobjois, Gérald Fiaux, Aline Frey.

Jonathan Gretillat, Président, ouvre la séance et salue l'assemblée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2022**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2022 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son autrice.

## **2. Rapports**

### **a) du Président**

Notre comité s'est réuni à plusieurs reprises en présentiel et parfois en visio-conférence au cours de l'année écoulée. Après un bref retour à la normale suite à la pandémie de COVID-19, les effets de la crise énergétique se sont rapidement faits ressentir. Depuis la deuxième moitié de l'année, un accroissement sensible des sollicitations de nos membres et de la charge de travail s'est fait sentir.

Notre nouvelle organisation hiérarchique horizontale donne entière satisfaction. Un comité organisationnel de trois collaborateur-ices désigné-es par l'ensemble de l'équipe assure la gestion du service juridique et du secrétariat. Notre chargée de communication (20%), Camille Chardon, a démissionné de ses fonctions à l'été 2022. Elle a été remplacée à l'automne par Julia Huguenin-Dumittan, qui occupe désormais le poste de secrétaire générale (50%). Le 30% supplémentaire est justifié par le développement associatif souhaité par l'ASLOCA neuchâteloise, romande et nationale.

Après un accroissement important du nombre de nouveaux membres en 2020 – année marquée par la COVID-19 avec 788 nouvelles inscriptions – nous sommes revenus aux chiffres d'avant la pandémie avec 694 nouvelles inscriptions en 2021 et 668 nouvelles inscriptions en 2022. Au total, après avoir pris en compte les décès, les déménagements hors canton et les démissions, nous sommes passés de 9438 membres au 31 décembre 2021 à 9342 au 31 décembre 2022.

Au niveau fédéral, le lobby immobilier aux Chambres poursuit ses attaques contre les locataires, avec en particulier deux projets sur le point d'aboutir : dans un cas il s'agit de restreindre le droit à la sous-location, et dans l'autre, il s'agit de faciliter les résiliations en cas du besoin propre de la partie bailleuse. L'ASLOCA Suisse a déjà annoncé que si ces deux projets passaient la rampe du Conseil d'État lors de la session d'été, elle mènerait les référendums de front. Nous appelons donc déjà nos membres à se tenir prêt-es et à se mobiliser pour mener cette campagne à nos côtés !

Après plusieurs années de bons et loyaux services, plusieurs membres du comité ont décidé de ne pas se représenter cette année. Jonathan Gretillat remercie infiniment Pierre Dubois, Anne-Marie Jacopin et Carole Aubert pour leur investissement durant toutes ces années !

Pour conclure, notre Président tient à remercier vivement les collaboratrices et collaborateurs pour tout le travail accompli en 2022 en faveur de nos membres.

## **b) de la caissière**

Evelyne Perniceni, notre comptable, présente les comptes : les finances de l'ASLOCA présentent un excédent de recettes de **Fr. 3'210.60**. Les comptes ont été vérifiés par la Fiduciaire S. Piffaretti SA, dont le rapport peut être consulté.

Voici quelques explications concernant le compte de Pertes et Profits arrêté au 31 décembre 2022 avant bouclage : le compte des cotisations s'élève à **Fr. 515'834.00**.

Le montant des honoraires a été moins important en 2022, soit **Fr. 63'336.35** contre Fr. 70'475.25 en 2021. Le poste des honoraires est toujours difficilement prévisible.

Les frais de secrétariat, soit Fr. **11'929.49** englobent les dépenses telles que le téléphone, les imprimés, l'achat de timbres et autre matériel de bureau.

La rubrique cotisations FRL (Fédération romande des locataires), Asloca Suisse et frais de campagne s'élève **Fr. 75'466.80**. Les cotisations FRL + Asloca Suisse sont actuellement de **Fr. 6.20** par membre. Ce montant est calculé sur la base d'une moyenne annuelle.

Concernant le compte Bilan, on constate que les fonds épargnés ou en titres à la Banque Cler, la Banque Cantonale Neuchâteloise et Postfinance, totalisent **Fr. 600'727.53** et couvrent les fonds de location (**Fr. 10'000.00**), votation (**Fr. 120'000.00**), les fonds du développement associatif (**Fr. 50'000.00**), les fonds juridiques (**Fr. 100'000.00**) et de secrétariat (**Fr. 40'000.00**), soit au total Fr. 320'000.00. Les fonds non attribués s'élèvent à **Fr. 30'729.85**. Le capital, après virement du bénéfice, se monte à **Fr. 256'711.01**.

Nous remercions tous ceux qui nous soutiennent fidèlement depuis de nombreuses années ainsi que toutes et tous les membres qui nous font des dons et arrondissent leurs cotisations (**Fr. 3'880.90**).

Pour terminer, nous aimerions remercier chacun et chacune qui oeuvrent pour la bonne marche de l'association, et surtout notre personnel et notre comité qui sont en première ligne pour défendre nos buts statutaires.

## **c) de l'agent fiduciaire**

Notre comptable, Evelyne Perniceni lit le rapport de l'agent fiduciaire S. Piffaretti SA, qui propose d'approuver les comptes.

## **3. Discussion, adoption des rapports et décharge au comité**

Les rapports sont adoptés à l'unanimité et décharge est donnée au comité pour la gestion courante de l'association.

## **4. Élections**

### **a) du Président**

Notre Président, Jonathan Gretillat, se représente. Il est élu par acclamation.

## **b) du Comité**

Silvia Locatelli (vice-présidente), Marie-Claire Jeanprêtre Pittet, Céline de Weck Immelé, Céline Vara, Zoé Bachmann, Baptiste Hurni et Dimitri Paratte se représentent dans leurs fonctions. Baptiste Hunkeler se présente pour entrer au comité. Les membres du comité sont réélus et élu par acclamation.

## **c) de l'agent(e) fiduciaire**

L'agent fiduciaire S. Piffaretti SA à Cortaillod est reconduite dans ses fonctions.

## **5. Divers**

Julia Huguenin-Dumittan présente le projet d'une motion populaire ayant pour titre : Les locataires pris·es en otage par la hausse des coûts énergétiques. L'objectif est de faire un peu bouger les milieux politiques sur cette question. En effet, la hausse des coûts de l'énergie est une préoccupation grandissante pour nos membres et force est de constater que l'ASLOCA neuchâteloise a peu de réponses à leur apporter aujourd'hui. La motion populaire est un outil démocratique simple à utiliser puisqu'il ne faut que 100 signatures validées pour que le Grand Conseil s'en saisisse. Une motion populaire est une demande formelle au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat à prendre telle ou telle mesure. En l'occurrence, il s'agit ici de lui demander de prendre des mesures visant à soulager les locataires des classes moyennes et populaires en mettant par exemple sur pied une allocation énergétique. En effet, comme nous le rappelons dans le texte, les locataires sont des personnes captives du marché de l'énergie : elles n'ont aucune maîtrise sur la source ou le fournisseur des énergies nécessaires pour se chauffer et s'éclairer, ni même sur l'isolation ou l'état de rénovation du bien loué.

Julia Huguenin-Dumittan présente ensuite un nouvel outil de la communication de l'ASLOCA neuchâteloise, la lettre d'information (ou newsletter), qui permet de garder un lien avec nos membres durant l'année. En effet, en dehors des sollicitations de nos membres et hormis le journal Droit au Logement, notre communication à nos membres a lieu en janvier, lors de l'envoi de la convocation à l'Assemblée générale et de la cotisation. Garder un lien pour communiquer les nouvelles importantes concernant les locataires semble donc primordial. La première newsletter a été envoyée à la mi-mars : elle donnait des informations sur les décomptes de charges, relayait l'appel à signer de l'ASLOCA Suisse dans le cadre de la future campagne référendaire et rappelait l'Assemblée générale de ce soir. Elle a été envoyée à 5673 adresses et 59% (3335) des personnes qui l'ont reçue l'ont ouverte et consultée. Seules 19 personnes se sont désabonnées. Les futures lettres d'information ne seront envoyées que lorsque l'ASLOCA neuchâteloise aura des communications importantes à transmettre à ses membres. Le rythme n'excédera pas un envoi par mois (au maximum).

\*\*\*

La partie statutaire a été suivie d'un exposé ayant comme sujet : « Le rôle du solaire vers des pratiques de rénovation et de construction durables » présentée par Laure-Emmanuelle Perret, directrice de LMNT, spécialiste du photovoltaïque et de l'énergie des bâtiments.

Et pour terminer la soirée, une agape a été partagée. / JHD